



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

*Bureau : Espaces Naturels, Forêt,  
Chasse  
Affaire suivie par : Célia MARCHETTI  
Tél : 04 70 48 77 58  
Courriel : [celia.marchetti@allier.gouv.fr](mailto:celia.marchetti@allier.gouv.fr)*

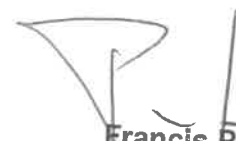
Yzeure, le - 2 JUIL. 2021

### **Participation du public – Synthèse de la consultation**

#### **Arrêté portant réglementation de la cueillette de la myrtille dans le département de l'Allier pour l'année 2021**

La consultation du public, en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, sur l'arrêté préfectoral portant réglementation de la cueillette de la myrtille dans le département de l'Allier pour l'année 2021, n'a donné lieu à aucune remarque.

Le Chef du service environnement,

  
Francis PRUVOT